

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2026/08**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	25

Date de la convocation
23/02/2026

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six, le mardi 03 mars à 11 heures 30 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (23) : Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Maryline MASSONI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte TERRIGHI -

Pouvoirs (2) : Maria GAROBY donne pouvoir à Marilyn MASSONI- Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Muriel BELTRAN

Absents (12) : - Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Augustine MARIOTTI - Charles MARCELLI - Jean François MATTEI - Pierre NATALI – Frédéric RAO - Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Demande de financement pour l'acquisition d'un camion benne à ordures ménagères (B.O.M.) pour la collecte sélective

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

La C.C.M.G. assure la collecte sélective exercée dans le cadre de sa compétence obligatoire.

Pour ce faire, La C.C.M.G. a été contrainte de recourir à des locations annuelles, pour assurer la continuité du service public de collecte des déchets et assimilés sur l'ensemble du territoire communautaire.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire la nécessité de remplacer la BOM en location pour la collecte sélective par l'acquisition d'un camion benne d'une capacité de 16 tonnes (soit 12 m3).

Le coût de cette acquisition a été estimé à **202 000 € H.T. et 242 400 € T.T.C.** Le Président propose le plan de financement suivant :

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20260303-2026-08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2026

Subventions	Part (en %)	Montants (en euros)
Etat : Préfecture de Haute-Corse (D.E.T.R.)	40 %	80 800 €
Collectivité de Corse (Pacte Teritori, Pieve à Paesi Vivi)	40 %	80 800 €
Part contribution C.C.M.G.	20 %	40 400 €
TOTAL H.T.	100 %	202 000 €
Montant T.V.A.	20 %	40 400 €
TOTAL T.T.C.	100 %	242 400 €

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de plan de financement qui lui est soumis ;
- Sollicite de la Préfecture de Haute-Corse l'inscription de ce programme à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et l'octroi des subventions susmentionnées ;
- Sollicite de la Collectivité de Corse (Pacte Teritori, Pieve à Paesi Vivi) l'inscription à un prochain programme d'investissement l'octroi des subventions détaillées ci-après :

Subventions	Part (en %)	Montants (en euros)
Etat : Préfecture de Haute-Corse (D.E.T.R.)	40 %	80 800 €
Collectivité de Corse (Pacte Teritori, Pieve à Paesi Vivi)	40 %	80 800 €
Part contribution C.C.M.G.	20 %	40 400 €
TOTAL H.T.	100 %	202 000 €
Montant T.V.A.	20 %	40 400 €
TOTAL T.T.C.	100 %	242 400 €

- Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègement qui lui seront accordées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean DOMINICI